	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 6 décembre 2024	N° 2024-689

Convocation du 29 novembre 2024

Aujourd'hui vendredi 6 décembre 2024 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Madame Christine BOST, Présidente de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :


M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, Mme Claudine BICHET, Mme Brigitte BLOCH, M. Patrick BOBET, Mme Simone BONORON, Mme Christine BOST, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, Mme Pascale BRU, M. Eric CABRILLAT, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, M. Stéphane DELPEYRAT-VINCENT, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Jean-François EGRON, M. Olivier ESCOTS, Mme Anne FAHMY, M. Bruno FARENIAUX, Mme Véronique FERREIRA, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Françoise FREMY, M. Alain GARNIER, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Nordine GUENDEZ, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Laurent GUILLEMIN, Mme Fabienne HELBIG, M. Pierre HURMIC, Mme Delphine JAMET, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, Mme Andréa KISS, M. Michel LABARDIN, M. Patrick LABESSE, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Jacques MANGON, M. Guillaume MARI, M. Stéphane MARI, M. Baptiste MAURIN, Mme Claude MELLIER, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, Mme Pascale PAVONE, M. Jérôme PESCIANA, M. Stéphane PFEIFFER, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, Mme Isabelle RAMI, M. Benoît RAUTUREAU, M. Franck RAYNAL, Mme Marie RECALDE, M. Michael RISTIC, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alexandre RUBIO, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Emmanuel SALLABERRY, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean-Baptiste THONY, M. Serge TOURNERIE, M. Jean TOUZEAU, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Josiane ZAMBON.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Alain ANZIANI à Mme Véronique FERREIRA
Mme Christine BONNEFOY à M. Patrick PUJOL
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE
M. Radouane-Cyrille JABER à M. Olivier CAZAUX
M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à Mme Géraldine AMOUROUX
Mme Céline PAPIN à Mme Brigitte BLOCH

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 6 décembre 2024	<i>Délibération</i>
	Direction Développement Economique	<i>N° 2024-689</i>

Economie circulaire - Soutiens aux acteurs du réemploi d'équipements électriques et électroniques - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-Baptiste THONY présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

En 2021, 13,5 millions de nouveaux équipements électriques et électroniques (EEE) ont été mis sur le marché au sein de l'Union européenne, contre 7,6 millions en 2012. Moins de 40% de ces équipements (ordinateurs, imprimantes, smartphones, appareils électro-ménagers, caméras, aspirateurs, etc.) sont recyclés, alors qu'ils contiennent de nombreux matériaux et métaux rares (50 en moyenne pour un smartphone) dont l'extraction (déforestation, pollutions de l'eau, de l'air et du sol, émissions de gaz à effet de serre) et la composition chargée en substances toxiques (arsenic, mercure, cadmium, etc.) ont un lourd impact environnemental et sanitaire. Pour répondre à ces enjeux, l'Union européenne a défini dans plusieurs directives les conditions de mise sur le marché et de gestion des déchets de ces équipements électriques et électroniques (DEEE). Au niveau français, une filière de gestion spécifique des DEEE, fondée sur le principe de responsabilité élargie des producteurs (REP), a été mise en place dès 2005 et renforcée par la loi du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (loi AGEC). Sur le territoire de Bordeaux Métropole, plusieurs structures proposent des services de réparation, reconditionnement, de réemploi et de revente d'équipements électriques et électroniques pour en allonger la durée de vie quand cela est possible et en assurer la valorisation et le recyclage quand cela ne l'est pas. La présente délibération vise ainsi à soutenir deux de ces structures, au titre de la feuille de route économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole votée en 2022 qui identifie l'économie circulaire comme l'une de ses 4 filières prioritaires pour le mandat en cours, et de la stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole votée en septembre 2023 à travers laquelle la collectivité a pris plusieurs engagements parmi lesquels l'accompagnement à la structuration et au développement de filières de récupération, reconditionnement, recyclage et réemploi des terminaux et DEEE numériques sur le territoire métropolitain.

Programme La Collecte.tech de l'association Emmaüs Connect en 2024.

L'association *Emmaüs Connect* a pour objectif de permettre aux 13 millions de français·e·s en situation de fracture numérique de s'informer, chercher un emploi, communiquer, réaliser des démarches administratives ou faire valoir leurs droits, à travers des actions de diagnostic, de conseil, d'initiation et de formation. Plus de 135.000 bénéficiaires, aux profils très variés (titulaires du RSA, demandeurs·ses d'emploi, familles nombreuses, étudiant·e·s, primo-arrivant·e·s, personnes âgées) mais à la grande majorité en situation financière précaire (75% d'entre eux / elles disposent de moins de 650€ de ressources mensuelles), ont ainsi été accompagné·e·s depuis 2023.

Afin de garantir à ces personnes un accès à de l'équipement et de la connexion, *Emmaüs Connect* a mis en place un programme de collecte, de reconditionnement et de revente à

tarifs « *solidaires* » d'équipements informatiques et numériques (ordinateurs portables, tablettes, smartphones). Ce programme, intitulé *LaCollecte.tech*, s'appuie sur un réseau de structures privées et publiques donatrices, de reconditionneurs solidaires et d'acteurs sociaux distributeurs.

Bordeaux Métropole soutient les actions de l'antenne d'*Emmaüs Connect* en Nouvelle-Aquitaine depuis plusieurs années :

- Une subvention de fonctionnement a été ainsi été attribuée à l'association en 2022 (19.800€), 2023 (18.000€) et 2024 (15.000€).
- Une subvention pour l'action d'inclusion numérique et de formation pour les personnes en situation de pauvreté intitulée *ALADDIN* (A la découverte d'internet et du numérique) a également été attribuée en 2022 (18.000€), 2023 (23.000€) et 2024 (10.000€).

En complément de ces financements, il est proposé d'attribuer, en 2024, une subvention en fonctionnement d'un montant de 5.000€ à l'association sur un budget total de 239.154 €, pour la mise en œuvre du programme *LaCollecte.tech*, lequel a permis depuis son lancement au printemps 2022 de :

- Sensibiliser plus de 200 entreprises de la métropole au réemploi.
- Collecter plus de 2000 équipements auprès d'acteurs publics et privés.
- Organiser 3 opérations de distribution et d'équiper plus de 1600 personnes en situation de précarité sociale et numérique.

Programme immobilier de la SARL Renée en 2024

Créée en 2022, l'association *Renée* a pour but de limiter l'impact des petits équipements électriques et électroniques (ordinateurs, écran télé, aspirateurs, machines à coudre, matériel hifi, machines à café, etc.) en développant leur réemploi et leur réparation, et en promouvant les changements de perception et de comportement des consommateurs.

D'abord implantée au sein de la Recyclerie des Hauts de Garonne à Cenon, la structure est actuellement basée au campus Atlantica à Artigues-près-Bordeaux dans le cadre d'une occupation temporaire et a obtenu en mai 2024 un agrément « *Entreprise adaptée* » dont la spécificité est d'employer des personnes en situation de handicap. *Renée* a ainsi pour objectif d'employer au moins 75% de personnes en situation de handicap et va déposer une demande d'obtention du label « *QualiRépar* », élaboré par les éco-organismes agréés pour la filière des DEEE (Ecologic et Ecosystem) et permettant d'offrir aux consommateurs un « *bonus réparation* » introduit par la loi AGECE.

Elle s'appuie aujourd'hui sur deux entités :

- Une association assurant les activités de collecte et de sensibilisation.
- Une SARL (Société à responsabilité limitée) portant les activités de réemploi, de revente et de réparation.

Afin de poursuivre son développement grâce notamment à un nouveau site de vente en ligne et se doter de locaux pérennes sur la rive droite, *Renée* a identifié un nouveau site pouvant accueillir ses activités dans la Zone d'aménagement concerté (ZAC) Descartes à Artigues-près-Bordeaux lui permettant d'y centraliser son atelier de réparation, ses stocks et sa boutique dans un espace de 720m². Une première tranche de travaux d'aménagement a débuté en septembre 2024 pour une ouverture du nouveau site fin 2024 - début 2025, lequel sera situé au cœur d'une zone industrielle en devenir et permettra à un horizon de 4 ans de vendre 400 produits par mois, traiter 85 tonnes de DEEE par an et d'employer 20,7 équivalents temps plein (ETP).

Emplois	En € HT	Ressources	En € HT	%
Investissements immobiliers	110 000	Fonds propres	45 000	18%
Installations, aménagements*	110 000	Fonds propres	45 000	18%

Autres investissements	38 000	Emprunts	145 000	58%
Incorporels	8 000	La Nef	100 000	40%
Matériel, outils de production	30 000	France Active	45 000	18%
Besoin en fonds de roulement	97 000	Aides à l'investissement	41 000	16%
Constitution	97 000	Bordeaux Métropole - Crédits ESS et économie circulaire*	41 000	16%
Autres	6 000	Autres	20 000	8%
Loyers	6 000	Crédit à taux 0% bailleur	20 000	8%
Total (en €)	251 000	Total (en €)	251 000	100%

Pour accompagner *Renée* dans son parcours immobilier et compléter les autres soutiens obtenus par les porteurs du projet (prêts de la coopérative bancaire *La Nef* et du réseau de l'ESS *France Active*), il est ainsi proposé d'attribuer une subvention en investissement d'un montant de 41.000€ (répartis entre crédits Economie sociale et solidaire (ESS) à hauteur de 31 000€ et crédits économie circulaire à hauteur de 10 000€) à la SARL *Renée* pour un coût total des travaux de 251 000€ (cf. budget prévisionnel ci-dessous).

* L'assiette éligible pour le calcul de la subvention de Bordeaux Métropole est de 124 000 €, correspondant aux installations et aménagements, aux incorporels et aux loyers en année 1.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU les dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n°2022-185 du 7 juillet 2022 adoptant la nouvelle stratégie de développement de l'économie sociale et solidaire de Bordeaux Métropole,

VU la délibération n°2023-499 du 29 septembre 2023 adoptant la Stratégie numérique responsable de Bordeaux Métropole,

VU la demande n°2024-00917 formulée par la SARL *Renée* en date du 2 août 2024,

VU la demande n°2024-00967 formulée par l'association *Emmaüs Connect* en date du 30 septembre 2024,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT qu'il est d'intérêt métropolitain de favoriser, sur le territoire de la métropole bordelaise, le développement d'initiatives économiques relevant de l'économie circulaire et de l'économie sociale et solidaire (ESS) créatrices d'emplois non-délocalisables,

DECIDE

Article 1 : d'attribuer une subvention de fonctionnement d'un montant de 5 000€ à l'association *Emmaüs Connect* au titre de son programme d'actions *Lacollecte.tech 2024*.

Article 2 : d'attribuer une subvention d'investissement en immobilier d'entreprise d'un montant de 41 000€ à la SARL *Renée* au titre de son programme immobilier 2024.

Article 3 : d'autoriser Madame la Présidente de Bordeaux Métropole à signer les conventions ci-annexées.

Article 4 : d'imputer la dépense d'investissement sur l'exercice 2024 au chapitre 204, article 2324, fonction 61 et la dépense en fonctionnement sur l'exercice 2024 au chapitre 65, article 65748, fonction 61.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur POUTOU;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 6 décembre 2024

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 17 DÉCEMBRE 2024</p> <p>DATE DE MISE EN LIGNE : 17 DÉCEMBRE 2024</p>	<p>Pour expédition conforme, par délégation, le Conseiller délégué,</p> <p>Monsieur Jean-Baptiste THONY</p>
---	---